



Décryptage

## GPA : crier ou creuser

Par [Catherine Mallaval](#) et [Virginie Ballet](#) — 16 novembre 2016 à 19:06



Manifestation contre la GPA et la PMA pour les couples de femmes, à l'appel de la Manif pour tous, en octobre 2014, à Paris. Photo Albert Facelly

**Alors qu'un premier colloque scientifique est organisé à Paris pour réfléchir aux usages et aux multiples facettes de la gestation pour autrui, la Manif pour tous continue de s'opposer bruyamment à cette pratique pourtant interdite en France.**

*«Tous les trois jours, un bébé GPA est importé en France. Stop» ; «Non à la location des utérus, non à l'esclavage moderne des femmes, non à la vente ou à l'achat d'enfants» ; sans oublier le désormais célèbre «Nos ventres ne sont pas des Caddies». C'est peu dire que les fans de la Manif pour tous ne mégotent pas quand il s'agit de s'opposer à la gestation pour autrui (GPA), pourtant interdite en France. Tout est prétexte à diabolisation. Même la tenue du premier colloque scientifique en France sur le sujet, qui s'ouvre ce jeudi, a remonté les troupes comme des coucous. Et de crier à la «normalisation» de la GPA. Et de demander*

l'interdiction pure et simple de l'événement. Et de dégainer une pétition en ligne. Et même de supplier la région Ile-de-France de reprendre sa mirobolante subvention de 4 000 euros...

Mais pourquoi tant de hargne ? Derrière la Manif pour tous, l'association pro-vie Alliance vita n'est jamais loin. Et pas plus modérée contre le fait de «*louer, par contrat, un utérus féminin pour se faire livrer un bébé après les neuf mois de gestation*». Les «sentinelles» (ex-«veilleurs», très actifs pendant les débats sur le mariage pour tous) ont elles aussi ressuscité pour l'occasion, appelant à une veillée silencieuse de protestation devant la Sorbonne. Bref, ils sont nombreux à vouloir polluer la rencontre organisée par le gratin de la recherche française en sciences humaines (l'Institut national d'études démographiques, l'Ecole des hautes études en sciences sociales, l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne, l'université Paris-II-Panthéon-Assas et le Muséum national d'histoire naturelle), jusqu'à taguer le sol d'inscriptions anti-GPA devant l'EHESS.

L'objectif du colloque est pourtant d'une neutralité simple : débattre avec des confrères étrangers de la GPA, son développement dans le monde, ses impacts, mais aussi ses dérives. L'occasion de montrer les multiples facettes de cette pratique, pour sortir des caricaturaux «pour» et surtout «contre» la GPA, qui plombent l'atmosphère avec une violence presque aussi forte que lors des débats qui ont accompagné le vote de la loi autorisant l'IVG. Oui, la GPA est multiple, tantôt marchande (comme aux Etats-Unis), tantôt altruiste (comme en Grèce) ; tantôt non encadrée donc tolérée (comme en Belgique ou aux Pays-Bas), tantôt interdite (comme en France ou en Allemagne). Oui, elle se pratique dans certains pays sans soulever l'ire de l'opinion (comme au Royaume-Uni) ou à l'inverse en faisant gronder. Oui, elle s'adresse à des couples hétéros dont la femme ne peut porter un enfant pour cause de problème d'utérus ou à des homosexuels qui de plus en plus veulent fonder des familles... Il y a quasiment autant de GPA que de pays, et de situations que de mères porteuses différentes. Quand une Américaine peut toucher dans les 35 000 euros, une Ukrainienne se contente de 8 000 euros (sachant que son salaire mensuel moyen est de 200 euros). Autant dire que le sujet tient de la mosaïque, complexe.

En préambule à ce grand raout, remise à plat d'une pratique déjà mentionnée dans... l'Ancien Testament (Genèse, 16). Ismaël, le fils d'Abraham, serait né ainsi, porté par Agar, la servante de Sarah.

## **La France est-elle si bloquée ?**

Après une longue période de «ni oui ni non», bref de vacuité législative, la GPA a été interdite en France dans les premières lois de bioéthique, promulguées en 1994. Le dossier est depuis archiverrouillé. La serrure a à peine couiné quand, en 2008, un groupe de travail du Sénat consacré à la maternité pour autrui s'est prononcé en vain en faveur d'un encadrement strict de la pratique (pour les couples dont la femme ne pourrait pas porter d'enfant).

Diabolisée à feu très vif (entre autres par la Manif pour tous) pendant les débats sur le mariage pour tous, la GPA fait, depuis, régulièrement l'objet de propositions de loi visant à interdire plus encore cette pratique déjà prohibée. Ce fut le cas en 2014 via le député UMP des Alpes-Maritimes Jean Leonetti. Rebelote en 2016, avec un texte présenté par les deux députés LR Philippe Gosselin et Valérie Boyer. Le gouvernement actuel, dont Manuel Valls qui a retourné sa veste en 2014, est farouchement contre.

Pour faire sauter le couvercle, il faudrait l'implication de politiques et d'intellectuels de tous bords qui, pour l'instant, se comptent sur les doigts d'une main. La gauche, divisée sur la question, évite d'ouvrir le débat. En outre, ce sujet a le don de cliver les féministes, de même que le corps médical. Même si certains gynécologues sont plutôt favorables à un encadrement législatif de la GPA en cas d'indication médicale d'infertilité féminine.

Face à tant d'hostilité, des couples se tournent vers l'étranger (Etats-Unis, Canada, Ukraine...). Un rapport présenté en 2013 au Parlement européen estime à 200 le nombre de naissances de Français à l'étranger en 2011, contre 120 en 2007. La courbe va-t-elle encore monter ?

Selon une étude de 2012 du Bureau de la Conférence de La Haye sur la protection des enfants, globalement «*le marché a explosé*». Enfermée dans son interdiction, la France, qui traîne aussi les pieds quand il s'agit de retranscrire à l'état civil français les actes de naissance d'enfants nés de GPA à l'étranger, [s'est ramassé deux condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme](#). De quoi pousser la Cour de cassation à bouleverser sa jurisprudence, en juin 2015, en validant l'inscription à l'état civil de deux enfants nés d'une GPA en Russie. Mais de débat citoyen, toujours point.

## **L'Europe est-elle unie ?**

Trois des 28 pays de l'Union européenne autorisent expressément la GPA : la Grèce (*lire plus loin*), la Roumanie (depuis 2004) et le Royaume-Uni, où cette pratique est autorisée depuis 1985, à condition qu'aucun profit financier n'en soit tiré. En 2014, environ 200 enfants seraient nés de la sorte outre-Manche. Au Portugal, une loi adoptée cet été prévoit d'autoriser la GPA dans certains cas d'infertilité féminine (par exemple en cas de maladie de l'utérus) et sans contrepartie financière. Six pays de l'Union interdisent en revanche formellement cette pratique : la France, l'Allemagne, la Bulgarie, l'Italie, Malte et l'Espagne. Un certain nombre d'autres Etats ne font tout simplement pas mention de la gestation pour autrui dans leurs textes de loi, ce qui revient à l'autoriser dans les faits. C'est le cas de la Belgique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Slovaquie.

Autant parler d'un bazar juridique de première classe dans une zone où les citoyens sont libres de circuler et de faire - entre autres - du tourisme procréatif. Préoccupant ? Le Conseil de l'Europe s'est penché à plusieurs reprises sur la question. Le dernier rapport, présenté cet automne par la médecin Petra De Sutter, sénatrice belge affiliée au parti vert flamand Groen, qui pointait du doigt la disparité législative dans l'Union, a été rejeté - et accompagné en bruit de fond des cris de la Manif pour tous mais aussi de féministes. Le Conseil a toutefois adopté en septembre une recommandation issue de ce rapport. Elle préconise que les ministres des Affaires étrangères d'Europe mettent en place des lignes directrices sur la GPA, afin de «*sauvegarder les droits de l'enfant*».

## **La Grèce, un cas à part ?**

Pour le Parlement européen, la législation grecque est non seulement «*novatrice*», mais aussi «*certainement paradoxale, dans une société par ailleurs conservatrice*». Dans un rapport de 2013, l'institution s'étonnait même que le cas grec, qui «*facilite expressément la gestation pour autrui*», soit si méconnu. Dans un pays où l'Eglise orthodoxe pèse lourd et où le mariage demeure l'apanage des couples hétérosexuels, la GPA a été autorisée par une loi votée en 2002 par tous les partis politiques. Oui, mais sous conditions : réservée aux couples hétéros

et aux femmes seules, elle ne peut avoir lieu qu'en cas d'impossibilité médicale à procréer. Et c'est un juge qui donne le feu vert. Autre impératif : la pratique ne doit pas être commerciale, mais uniquement faire l'objet d'une «*compensation financière raisonnable*» pour couvrir les frais engendrés, ce qui, notait le Parlement européen, «*n'exclut pas un risque de dessous-de-table*». Et l'état civil ? Le nom des parents d'intention y figure, sans mention de la mère porteuse.

En 2014, la législation a été assouplie : plus besoin d'avoir une résidence permanente dans le pays, disposition qui était de toute manière régulièrement contournée. Dans la foulée, Takis Vidalis, de la Commission nationale de bioéthique, estimait qu'il «*faut s'attendre à ce que de plus en plus de ressortissants étrangers choisissent la Grèce*» pour avoir un enfant par mère porteuse, pour un coût moyen d'environ 30 000 euros.

## **Et dans le monde ?**

«*C'est évident que je veux avoir mon propre bébé, mais honnêtement, je ne sais pas si mon corps peut le supporter une fois de plus.*» Et voilà Kim Kardashian, déjà mère de North, 3 ans, et Saint, 11 mois, qui envisage publiquement (ça va de soi) de faire appel à une mère porteuse... Il faut dire que la GPA, qui a fait son apparition outre-Atlantique il y a maintenant une trentaine d'années, est autorisée dans de nombreux Etats américains. Les lois les plus «tolérantes» étant celles de la Californie, du Connecticut, du Delaware, du Nevada, du New Hampshire et du Rhode Island.

Environ 2 000 enfants issus de mères porteuses voient chaque année le jour aux Etats-Unis, soit trois fois plus qu'il y a une décennie. Cette augmentation s'explique entre autres par une forte demande internationale, notamment de la part de couples français auxquels il en coûte quelque 90 000 euros.

Globalement, hors de l'Hexagone et de l'Europe, une quinzaine de pays autorisent la GPA. C'est par exemple le cas de l'Afrique du Sud, du Canada, du Brésil, de l'Iran, de la Russie, de la Thaïlande... L'Inde, qui a longtemps été une destination prisée par les Français (et moins onéreuse que les Etats-Unis), est désormais fermée aux étrangers. Nombre d'Européens se rendent donc en Ukraine, où la GPA est autorisée depuis plus de quinze ans.

[Catherine Mallaval](#), [Virginie Ballet](#)